



ARRÊTÉ DU MAIRE N°120/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de Mme Julie PECHEFF, pour une interdiction de circuler rue François 1er le lundi 1er avril 2024 de 9h00 à 17h00 afin de permettre son déménagement au niveau du 10 rue François 1^{er},

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le lundi 1^{er} avril 2024 de 9h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite rue François 1er.

ARTICLE 2 La signalisation provisoire réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à Mme Julie PECHEFF,
- au centre technique municipal de Seyssel.

A Seyssel, le 28 mars 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

